

# Appels d'offres CRE4 : le financement participatif explore la piste des "quasi-fonds propres"

 [greenunivers.com/2016/09/appels-doffres-cre4-le-financement-participatif-explore-la-piste-des-quasi-fonds-propres-150907/](https://greenunivers.com/2016/09/appels-doffres-cre4-le-financement-participatif-explore-la-piste-des-quasi-fonds-propres-150907/)

Jean-Philippe Pié



(Crédit : Cap Vert Energie)

Les boni prévus par les nouveaux appels d'offres photovoltaïques et biomasse pour encourager le financement participatif sont alléchants : 3€/MWh en plus pour les centrales solaires moyennes et grandes ; 5€/MWh pour les installations tournées vers l'autoconsommation. Mais ils sont aussi contraignants : selon les cahiers des charges des futures compétitions, 40% du capital devra être détenu, distinctement ou conjointement, par au moins vingt personnes, une ou plusieurs collectivités territoriales ou encore des groupements de collectivités.

## Une occasion historique pour le *crowdfunding*

Pour un projet de 10 M€ appelant 20% de fonds propres, ces 40% équivalent à 800 000€ pour les investisseurs citoyens, les collectivités locales ou un tandem des deux... Difficile à atteindre encore pour l'instant, les montants collectés par les plates-formes tournant plutôt autour de 100 000€ que du million. Mais des pistes se font jour du côté de l'ingénierie financière et sont déjà en voie d'exploration. « Nous étudions des formules autour d'*obligations mezzanines* à trois ans, pour atteindre les 40% du financement total du projet exigés pour les projets photovoltaïques de taille moyenne », confie Alexandre Raguet, cofondateur de *la plate-forme Lumo*, convaincu que les 3 GW à développer dans les trois prochaines années en France représentent une occasion historique pour le *crowdfunding orienté vers les EnR*. Il est loin d'être le seul d'ailleurs : *le site de prêts participatifs Lendosphere* va se positionner rapidement et prévoit déjà une offre clé en main pour les développeurs, annonce sa cofondatrice Laure Verhaeghe. *GreenChannel* et *Enerfip* se mobilisent en ce moment même et le généraliste *Wiseed* présente demain une nouvelle offre énergies renouvelables.

## Des obligations convertibles à la place des actions

Ces sites se rendent en effet compte que certains montages financiers en amont des sociétés de projets permettront de ne pas mobiliser tant de fonds que cela auprès des investisseurs et même des collectivités locales, plus riches mais longues à convaincre. Explications détaillées par Damien Ricordeau, président du cabinet de conseil Finergreen : « Quand bien même le projet est de taille significative et requiert un niveau substantiel de fonds propres que ne sont peut-être pas en mesure d'apporter aujourd'hui toutes les plates-formes de *crowdfunding*, il est possible d'utiliser des quasi-fonds propres (obligations convertibles, comptes courants d'associés) qui permettront de limiter le montant du capital requis. Ces outils sont d'autant plus intéressants qu'ils peuvent être convertis et ainsi

« reluer » l'apporteur de quasi fonds propres après la 3e année, date limite imposée par le cahier des charges de l'appel d'offres CRE 4.» Autrement, dit, au bout de trois ans, l'apporteur d'obligations convertibles pourrait convertir ses titres de façon à entrer au capital de la société de projet. Si l'apporteur de quasi-fonds propres est l'actionnaire exploitant initialement présent au capital, celui-ci pourra conforter sa majorité dans la société de projet.

### Passer tous les projets en mode financement participatif

Nicolas Rochon, président de la société de gestion RGreen, voit un autre avantage dans cette solution : « Associer *equity* et *quasi equity* n'implique pas de modification substantielle de l'actionnariat lorsque les obligations seront converties, ce qui pourrait autrement exiger l'accord des pouvoirs publics pour le "nouveau" projet ». [Ce spécialiste de la dette mezzanine](#) voit dans le financement participatif un concurrent potentiel pour les investisseurs professionnels, et donc pour sa société, mais aussi une occasion de nouveau *business* : « cela va certes nous enlever de l'activité côté investissement. En revanche, il y a aura des partenariats stratégiques avec des acteurs du *crowdfunding* ».

Le développement photovoltaïque sous appels d'offres des années qui viennent pourrait donc réserver une place de choix au *crowdfunding*, mais à condition que les investisseurs "alternatifs" ne restent pas longtemps et cèdent la place aux professionnels développeurs-exploitants. Convaincu de l'intérêt de la démarche, Damien Ricordeau n'hésite pas à conseiller d'ores et déjà « à tous les développeurs de déposer des projets avec du financement participatif permettant d'obtenir la prime de 3 €/MWh. »

### A consulter aussi :

- [Financement participatif, autoconsommation : premiers tests de résistance pour la...](#)
- [Lumo démarre une coopération avec Amarenco](#)
- [Les appels d'offres "CRE4" encouragent-ils vraiment le financement participatif ?](#)

